

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 8h00 à 12h00
Lundi, Mercredi et Vendredi de 16h00 à 18h00
Contact : 04 67 55 00 10
mairie@ville-smdl.fr

PERMANENCES DU MAIRE

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT
Les Mardis dès 16h

DEMANDE DE PASSEPORT (sur rendez-vous)

Lundi de : 16h00 à 17h30
Mercredi de : 8h30 à 11h30
Uniquement pour les mineurs :
Mercredi de : 16h00 à 17h30

RETRAIT DU PASSEPORT (sans rendez-vous)

du Lundi au Vendredi de : 8h30 à 11h30
Lundi, Mercredi et Vendredi de : 16h00 à 17h30

NUMÉROS UTILES :

SIVU : 04 67 55 87 05
Ecole Maternelle : 04 67 55 08 08
Ecole Primaire : 04 67 55 08 79
Crèche intercommunale : 04 67 02 70 70
ALSH primaire : 06 70 49 33 37
ALSH ados : 04 67 55 87 10
CCGPSL (com. com.) : 04 67 55 17 00
RISE : 04 67 55 87 26
MLI : 04 67 55 17 80
RAM : 04 67 42 96 99
Gendarmerie : 04 67 55 00 01
Pompiers : 18
SAMU : 15
Assistante sociale : 04 67 82 14 20
Maison de retraite (ATHENA) : 04 67 14 81 00
Service d'Aides Soignantes à Domicile (SSIAD à ATHENA) : 04 67 14 81 43
Coopérative d'Électricité : 04 67 66 67 30
SAUR : 04 67 66 52 41
Trésorerie des Matelles : 04 99 61 47 70
Midi Libre (cor. M. Pralong) : 06 74 17 33 31

HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE URBANISME

du lundi au jeudi de 09h15 à 11h 30

PERMANENCE DE L'ADJOINT AU MAIRE DÉLÉGUÉ À L'URBANISME

SUR RENDEZ-VOUS LE JEUDI APRÈS-MIDI. Avant d'engager des travaux, nous vous conseillons vivement de vous rapprocher du service Urbanisme qui vous donnera toutes les informations nécessaires à la réalisation de votre projet.

A NOTER :

DÉCLARATION PRÉALABLE : pour tout projet de rénovation du bâtiment (volets, façades, clôtures, ...) et construction inférieure ou égale à 20m² de surface de plancher (abri de jardin, véranda, extension, piscine, ...).

PERMIS DE CONSTRUIRE : pour tout projet de construction nouvelle ou extension du bâtiment supérieure à 20m² de surface de plancher.

LOCATION DE SALLES

Trois lieux à disposition : la Salle du Stade, le Gymnase et la Salle des Rencontres. Toute demande de location de salles doit être déposée "impérativement" 10 jours avant la manifestation auprès du secrétariat de la Mairie.

INTERVENTION DU SERVICE TECHNIQUE

Toute demande d'action doit être enregistrée sur une fiche de demande d'intervention auprès du secrétariat de votre Mairie.

TRANQUILLITÉ VACANCES

Avant de partir en vacances, penser à signaler vos dates d'absence du domicile auprès de la police municipale (en Mairie). En remplissant le bulletin "Tranquillité vacances" (dont copie est faite à la Gendarmerie), votre domicile sera surveillé. Profitez de vos vacances en toute quiétude.



SAINT MARTIN DE LONDRES

Chers concitoyens,

L'année se termine avec une date qui aura particulièrement marqué notre village : le 24 novembre et sa mini-tornade. Je rappellerai une nouvelle fois ici les remarquables élans de solidarité lors de cette catastrophe. Solidarité qui a ému l'ensemble de la population et que j'ai amplement relatée dans « La lettre du Maire ».

En cette fin d'année c'est également l'occasion de faire un nouveau point sur les actions menées par vos élus.

Malgré plusieurs travaux réalisés depuis deux ans, j'avais, dans le précédent Echo Municipal, exprimé mon impatience dans l'avancement des projets d'envergure prévus pour ce mandat (2014-2020).

Nous avons aujourd'hui de quoi être rassurés. En effet les subventions attendues pour la réalisation de chantiers importants, nous ont été enfin notifiées, notamment par le Département, la Région et l'Agence de l'eau.

Ainsi, depuis quatre mois, nous avons pu engager les opérations suivantes :

- Travaux terminés :
 - Aménagements au Parc Intergénération (*éclairage, fontaine d'eau*),
 - Réfection de voirie rues Frigoule et Januscla (*après enfouissement des réseaux*),
 - Rénovation du Gymnase (*portes et vitrages, réaménagement de locaux intérieurs*),
 - Arrêts bus mis aux normes PMR (*Personnes à Mobilité Réduite*),
 - Eclairage de l'Abri bus Mas de Bouis,

- Travaux en cours :
 - Deux places de parking avec borne de recharge pour véhicules électriques,
 - Réhabilitation de l'Ancien Stade de la Prairie (*éclairage, terrain, vestiaires et toilettes*),
 - Nouvelle Station d'épuration : pose officielle de la première pierre le 21 oct. 2016. Cette dernière opération est la plus significative, non seulement par son coût (1 800 000€ ht), mais surtout par la possibilité qu'elle offre pour le développement de notre commune, dont notamment les projets immobiliers (*Clermau, Cave viticole, lotissement ex-Arnaud Matériaux*) qui peuvent être lancés dès maintenant par leurs promoteurs.

Concernant la propreté du village, thème qui m'est cher, si elle est satisfaisante grâce à l'assiduité de nos services techniques, à la mise en place de poubelles et touounettes, elle ne peut être totale qu'avec la disparition de l'incivilité de certains concitoyens, en particulier quelques propriétaires de chiens. Merci à ceux qui se reconnaîtront d'entendre mon appel.

Je vous invite à découvrir les nombreux articles de ce numéro et vous souhaite, à toutes et à tous, de bonnes fêtes.

LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS CONVIE À LA TRADITIONNELLE CÉRÉMONIE DES VŒUX LE VENDREDI 13 JANVIER À 18H30 DANS LA SALLE DES RENCONTRES.

Jean-Louis RODIER
Maire de Saint Martin-de-Londres

Votre Mairie

Editorial p.01

- Pose de la première pierre de la S.T.E.P. p.02
- Gymnase p.03
- Le P.A.D.D. p.03
- Déclaration de projet Hameau de l'Etoile p.03
- Déclaration de projet Halle des Sports p.03
- Fonctionnement et Investissement p.03

Enfance/Jeunesse

- Intempéries p.04
- Appel d'offre cantine p.04
- Sortie scolaire maternelle p.04
- Programme des T.A.P. p.04
- Centres de loisirs p.05

Loisir et Culture

- Animation Saint Martinoise p.06
- Club loisirs et plein air p.06
- Bibliothèque p.07
- Programme des animations p.07

Actualité

- Les Olympiades p.08
- Aléas météorologiques p.08
- Défibillateur p.09
- Verbalisation électronique p.09
- Sirène étatique p.10
- Rézo Pouce p.11
- Elections p.11
- Recensement de la population p.11

Solidarité

- Collecte alimentaire de novembre (C.C.A.S) p.11

Services administratifs

- Horaires, contact, rendez-vous, réservations, ... p.12

TRAVAUX

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA S.T.E.P.

Vendredi 21 octobre 2016 a eu lieu la pose de la première pierre de la future Station d'Épuration (STEP) de Saint Martin-de-Londres.

A cette occasion, c'est dans le local dédié aux chasseurs, proche de la STEP, que le Maire Jean-Louis Rodier a accueilli de nombreuses personnalités,

dont le Président du Département Kleber Mesquida, le Député Frédéric Roig et les deux conseillers Départementaux de notre canton, Marie-Christine Bousquet et Jacques Rigaud.



Dans son discours, le Maire a précisé que la pose de la première pierre n'était pas une fin en soi, mais bien le **départ d'un nouveau développement de la commune** qui, sans cet agrandissement, ne pouvait envisager une évolution de sa population.

Portée de **2250 Equivalents Habitants (EH) à 4300 EH**, cet agrandissement termine la réhabilitation de toutes les infrastructures relatives au traitement des eaux usées, après la dernière phase de rénovation des réseaux en 2015.

Jean-Louis Rodier a également présenté les **futurs aménagements** de la commune, avec principalement la construction d'une **nouvelle Bibliothèque** et d'une **Halle des sports**.

Ces infrastructures doivent permettre d'**asseoir notre village comme Bourg centre**, au sein du bassin de vie composé de plusieurs petites communes périphériques, dans le cadre plus vaste de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.



GYMNASSE

Le Gymnase, anciennement nommé Halle des Sports, a subi des travaux pour la mise en conformité aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite) : remplacement des portes d'entrées et de secours. Le local de rangement du matériel sportif a été agrandi. Une rénovation des peintures du hall et du local du tennis a également été nécessaire. Des plafonniers à led ont été installés dans les sanitaires pour un meilleur éclairage.

URBANISME

LE P.A.D.D. - "CLEF DE VOÛTE" DU PLU

En référence aux dispositions de l'article L.151-2 du code de l'urbanisme, le PLU de la commune doit comprendre un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)** qui définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, écologiques...
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques...

Ainsi, le PADD exprime les **grands objectifs d'aménagement et d'urbanisme de la commune**. C'est un document prospectif (il engage la commune sur les 15 prochaines années) et politique. L'optique d'un "changement d'échelle" a porté son choix sur une évolution démographique relativement soutenue (+ 2,5 % par an) conduisant à une population communale de près de 4 000 habitants à l'horizon 2030.

Le PADD a été débattu lors du conseil municipal du 12/12/2016. La prochaine étape consiste à élaborer le règlement du PLU en cohérence avec le PADD. Dans le cadre de la concertation, une réunion publique aura lieu dans les premiers mois de l'année 2017. Ensuite le conseil municipal arrêtera le projet du PLU qui sera transmis aux personnes publiques associées et soumis à enquête publique.

Conjointement à cette étude, deux autres études sont en cours, il s'agit de la réalisation du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales et l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées.

DÉCLARATION DE PROJET "HAMEAU DE L'ÉTOILE"

Le projet de résidence hôtelière dans le secteur du Hameau de l'Etoile avec mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Saint-Martin-de-Londres, est soumis à une enquête publique commencée le 14 novembre et clôturée le 16 décembre 2016 à 18h.

DÉCLARATION DE PROJET "HALLE DES SPORTS"

La réalisation d'un équipement sportif (nouvelle Halle des Sports) à proximité des équipements urbains existants et du centre-bourg présente un caractère d'intérêt général ; il se justifie au regard des besoins actuels liés à l'augmentation de la population constatée. L'actuel POS étant incompatible avec ce projet, nous avons lancé une procédure de déclaration de projet – dossier en cours.

FINANCES

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Les budgets des collectivités sont découpés en deux grands ensembles : le Fonctionnement et l'Investissement. Le FONCTIONNEMENT enregistré, à Saint Martin-de-Londres, les dépenses courantes suivantes :

- les charges de personnel (36%),
- le coût des écoles (33%),
- les frais des fluides -*électricité, eau, chauffage*, l'entretien des espaces verts, des véhicules, le nettoyage des rues, les subventions aux associations, etc... (25%),
- divers (6%).

L'INVESTISSEMENT consigne en priorité les sommes engagées au développement de la commune et aux grosses dépenses d'entretien. C'est à ce niveau que l'on peut juger la capacité financière et la volonté d'une commune à agrandir son patrimoine, à augmenter et conforter ses infrastructures destinées à la population.

Pour St Martin, la quasi-totalité de ces coûts émanent des factures payées aux entreprises pour les réalisations décidées en Conseil Municipal.

Ce sont près de 4 000 000€ que nous avons dépensés ou engagés depuis le début du mandat. Vous en constatez les opérations les plus visibles, d'envergure différente, mais significative : Mille Club, Réseaux d'Assainissement, Voiries, Balayeuse, Gymnase et, en cours : Parc Intergénération, Ancien stade, Station d'épuration (STEP).

A noter l'acquisition toute récente de 188 hectares des terrains militaires, mis en vente par l'Armée.

Les subventions et aides Départementales, Régionales, Agence de l'Eau représentent 40% de ces dépenses d'investissement.

Un emprunt de 500 000€, pour la STEP, vient d'être contracté au taux de 1,1 %, sur 20 ans.

D'autres grands travaux sont à l'étude et représenteront environ 3 M€ d'investissement durant les trois ans à venir.

Ces investissements sont la participation communale au maintien de l'activité économique -à son extension si possible- et, par conséquence, à l'emploi si important de nos jours.

INTEMPÉRIES



Dans la nuit du 23 au 24 novembre une violente tempête s'est abattue sur Saint Martin de Londres. Les classes n'ont pas subi beaucoup de dégâts, mais la toiture de l'école a été partiellement endommagée. Les arbres de la cour de l'ancienne école maternelle, ont été déracinés, laissant des trous au sol.

La reprise de l'école s'est faite après analyses de l'air ambiant dans les classes par des experts, pour garantir la sécurité sanitaire de nos enfants. Les travaux du restaurant scolaire, de l'ALSH et de l'école ont démarré et sont en cours de réalisation.

L'équipe du SIVU souligne la compréhension des parents et remercie toutes les personnes qui ont proposé leur aide. Les élus remercient aussi tout le personnel des mairies de Saint Martin et du Mas de Londres, ainsi que tous les agents du SIVU. Merci pour cette Solidarité !

APPEL D'OFFRE CANTINE

Du nouveau à la cantine ! Suite à l'appel d'offre pour la restauration scolaire en liaison froide, nous avons opté pour la société Sud-Est traiteur. Nous offrons actuellement des repas avec des biscuits, des laitages et des fruits systématiquement Bio. Les aliments entrant dans la composition des menus sont majoritairement locaux. Nous travaillons, par commission, avec les parents d'élèves afin d'éduquer au mieux le palais de nos enfants.

SORTIE SCOLAIRE - MATERNELLE

Les classes de grande section sont parties à la découverte des petites bêtes. Pour cela les enfants ont pris la direction des Matelles à la maison des consuls pour visiter l'exposition intitulée « Fauna Garriga » du photographe de Jonathan Lhoir. Les enfants ont pu observer des photos du petit monde des insectes ! Le regard de Jonathan Lhoir sur cette faune, que l'on ne voit jamais, est vraiment surprenant. Le rendu est très esthétique et agréable au regard.



PROGRAMME DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - T.A.P.

Les TAP sont intégrés dans un PEDT (Plan Educatif Du Territoire) mis en place par le SIVU en partenariat avec l'Inspection Académique, la CAF et Jeunesse et Sports sous la forme d'un ALP (Accueil de Loisirs Périodique). Les ALP sont régis par la réglementation encadrant les accueils collectifs de mineurs.

L'encadrement des activités est confié à des animateurs

qualifiés conformément à cette réglementation. Les activités des jeudis après-midi (école élémentaire) se présentent comme suit :

Club scientifique : pour cet atelier l'objectif est de mettre en avant la science par le biais d'activités ludiques et de rendre la science accessible pour tous.

Club expression : il a pour but d'apprendre aux enfants

CENTRES DE LOISIRS

Les Centres de Loisirs de Saint Martin-de-Londres accueillent les enfants de 3 à 12 ans les mercredis et durant les vacances scolaires.

Dans le projet pédagogique, l'enfant est au centre de tous les projets. Il est acteur et force de proposition. Etant l'adulte de demain, il est essentiel de le sensibiliser à son territoire, aux savoir-faire et aux richesses de notre région.

L'association **Le Passe Muraille** qui gère les ALSH maternelle et primaire sous l'égide du SIVU ESMM, oriente ses actions autour du patrimoine local.

Les activités des mercredis s'articulent sur deux projets : le sport et l'art qui permettront aux enfants de partir à la découverte de leur village (jeux de pistes, course d'orientation, jeux).

Durant les vacances, le patrimoine sera encore présenté avec :

- des rencontres d'artisans locaux (visite de la chocolaterie d'Aniane : manipulation du chocolat),
 - la découverte de contes et légendes en partenariat avec la bibliothèque de Saint Martin (intervention d'un conteur),
 - la rencontre d'autres associations de la région pour animer le patrimoine local (visite de la Buèges, de Saint Guilhem et des Grottes des demoiselles).
- Cette année la volonté de l'équipe pédagogique est de mettre la Plaine de Londres au cœur des activités.

à s'exprimer et savoir prendre la parole devant un groupe autour d'un projet commun.

Fais ce qu'il te plaît : c'est un atelier où les enfants maîtrisent leur planning d'activités, ils sont force de propositions. Cet atelier a pour objectif de créer une cohésion de groupe où chaque enfant a le droit de parole mais aussi d'écoute. Ils doivent apprendre à s'accorder autour d'un projet commun.

Jeux coopératifs : cet atelier a pour objectif d'apprendre aux enfants à travailler autour d'un projet commun et d'élaborer des stratégies pour y arriver.

Arts plastiques : Cet atelier a pour objectif de montrer aux enfants différentes techniques de dessins.

Arts graphiques : à pour but d'initier les enfants à une autre forme d'art et présenter différentes techniques sur un support visuel.

Loisirs créatifs : permet aux enfants de créer, de faire appel à leur imagination pour la fabrication artisanale d'objets.

Club Chant : permet aux enfants de découvrir une nouvelle façon de s'exprimer et de prendre de l'assurance face au regard des autres.

Club Sport du territoire : permet aux enfants de découvrir les sports du territoire et jeux anciens.

Club Danse : permet aux enfants de découvrir de nouvelles techniques, d'être à l'écoute de son corps et de travailler autour d'un projet commun.

Club sportif : cet atelier a pour objectif de présenter aux enfants une multitude de sports et d'apprendre le fair-play.



SERVICE JEUNESSE / ALSH ADOS

Pour des raisons administratives et de réorganisation du service jeunesse, la Salle des Jeunes et l'ALSH Ados fermeront leur porte du 15 janvier au 1^{er} mars 2017. De plus amples informations vous seront communiquées quinze jours avant la réouverture (par le biais du site internet, des panneaux lumineux et lds réseaux sociaux).

ASSOCIATIONS

ANIMATION SAINT MARTINOISE - ASM



Constituée d'une équipe de bénévoles motivés et dynamiques, l'Animation Saint-Martinoise est une association qui propose de très nombreuses actions tout au long de l'année.

En plus des manifestations ancrées dans la culture du village telles que le Feu de la Saint Jean, la Brasucade, le Marché de Noël, la Soirée de la St Sylvestre et le Repas des aînés, l'association met également en place un programme d'animations très varié pour tous. En voici le détail pour l'année 2016 :

Théâtre (5 pièces en partenariat avec la Mairie) ; **Marché aux plantes** (printemps), **Rallye Chocolat** (animation pour Pâques) ; **Soirée contes** (en partenariat avec la

Compagnie Démons et Merveilles) ; **Week-end de la chanson française** ; **Rencontres avec un archiviste** ; **Partenaire des Olympiades** (commission sport de la municipalité).

Depuis quatre ans, l'Animation Saint-Martinoise se caractérise aussi par une manifestation de grande envergure : le **Festi'Val de Londres** (juillet). Il s'agit en effet d'un événement unique sur le territoire du Grand Pic Saint Loup impliquant de nombreux acteurs locaux. Ce sont ainsi près de **1000 participants** qui viennent s'amuser et danser aux sons des différents groupes de musique proposés dans la soirée.

Si l'édition 2016 a été annulée suite à l'attentat de Nice, laissant l'équipe organisatrice dans une grande déception, l'association est fermement décidée à engager une cinquième édition. Celle-ci devrait être encore plus belle, plus festive et pourrait se dérouler sur deux jours. Si vous souhaitez en savoir plus et participer à cette aventure, contactez l'association au **07 81 26 25 12** ou par mail à animation.saintmartinoise@gmail.com

CLUB LOISIRS ET PLEIN AIR - CLPA

SAINT-MARTIN-DE-LONDRES : PÔLE DE SPELEOLOGIE INCONTOURNABLE

Parmi les clubs de spéléologie du département de l'Hérault, le CLPA est un club d'expérience qui compte plus de **50 années d'activités** dans les garrigues et causses nord-montpelliérains. Un club où l'on forme des jeunes à la pratique du milieu souterrain en leur donnant les armes sportives, techniques et intellectuelles nécessaires à la pratique intelligente et en toute sécurité de l'exploration souterraine. Un club original qui a toujours mis en évidence le **caractère scientifique et ludique** représenté par l'étude du monde souterrain, une option qui lui vaut d'être titulaire d'un agrément au titre d'association d'éducation populaire. Une notification référentielle rare pour un club de spéléologie.

Depuis sa fondation, un des objectifs du CLPA a toujours été de se rapprocher des **garrigues**, terrain de prédilection où **grottes et avens** percent de toutes parts le calcaire et rayonnent par leur nombre et leur importance. La localisation exceptionnelle du village de Saint-Martin-de-Londres au cœur des garrigues, son potentiel d'ainés passionnés de spéléologie, pour certains à l'origine des premières explorations dans l'Hérault, sa population actuelle de jeunes demeurent des atouts fondamentaux pour une relance de cette activité quelque peu en sommeil ces dernières années. Grâce au concours de la mise à disposition d'un local par la municipalité, du soutien actif de ses anciens, l'activité spéléologique qui a toujours fait de Saint-Martin-de-Londres un pôle spéléologique incontournable, redémarre... Il était grand temps... !

Venez nous retrouver dans notre local Place de l'Eglise, tous les vendredis soir à partir de 19h30, pour prendre contact et vous inscrire aux prochaines sorties.

Responsable de l'antenne CLPA St-Martin-de-Londres : Benoit Carrette (06 31 42 88 56 du lundi au vendredi de 12h à 14h - contact.clpa@laposte.net)



Programme du CLPA pour le premier semestre 2017 :

- **Samedi 18 mars** : sortie découverte de la spéléologie en grotte
- **Lundi 17 avril** : formation à la progression sur corde en cavités verticales au Trou du Cheval - Grillades
- **Samedi 17 juin** : visite de l'aven Perruche
- **Les 9, 10, 11 juin** : grande fête du cinquantenaire du CLPA à Saint-Jean-de-Buèges avec animations, visites de grottes, randonnée, conférences, exposition, repas convivial,...

BIBLIOTHÈQUE

DÉJÀ 10 ANS !



Grand soleil sur le plan du cloître, le 22 octobre dernier, pour fêter les **10 ans de notre bibliothèque municipale**, avec les flonflons amicaux et entraînants de la fanfare. Le beau temps explique peut-être l'affluence modeste autour du savoureux buffet apéritif, mais il y avait du beau monde. Le maire et son adjointe à la culture, bien entendu, des responsables du Foyer Rural, très attachés au succès de cette bibliothèque en développement constant, ou encore l'écrivain Didier Amoureux qui présentait ses œuvres d'inspiration cévenole.

Monsieur le Maire a d'abord rappelé que la **bibliothèque municipale avait succédé à deux bibliothèques associatives**, puis il a brièvement fait le point sur le **projet de construction de locaux plus vastes et plus faciles d'accès**, projet qui a pris un retard imprévu mais reste une priorité.

Toutefois, les vedettes du jour étaient bien les bénévoles de la bibliothèque. Depuis une décennie, ils assurent le fonctionnement et l'épanouissement de ce fleuron culturel avec la compétence, l'assiduité et la convivialité que ses nombreux habitués, adultes et enfants, apprécient. A juste titre.

ÉVÈNEMENTS À VENIR

PROGRAMME DES ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVITÉS SUR SAINT MARTIN DE LONDRES

- 31 décembre** : **SOIRÉE ST SYLVESTRE** par "l'ASM"
 - 7 janvier** : **CINÉMA** (film et horaires diffusés ultérieurement) par "l'ASM"
 - 8 janvier** : **LOTO DE LA PÉTANQUE** 16h - Salle des Rencontres
 - 13 janvier** :  **VOEUX DU MAIRE A LA POPULATION** 18h30 - Salle des Rencontres
 - 13 janvier** : **ATELIER VOCAL CHANT DU MONDE** 19h30- 21h par "La Ronde Musicale"
 - 15 janvier** : **LOTO DES ANCIENS COMBATTANTS** 16h - Salle des Rencontres
 - 22 janvier** : **LOTO DU COMITÉ DE LA FÊTE** 16h - Salle des Rencontres
 - 28 janvier** : **REPAS DES AÎNÉS** 12h - Salle des Rencontres
 - 29 janvier** : **LOTO DE LA PAROISSE** 16h - Salle des Rencontres
 - 24 février** :  **BIENVENUE DU MAIRE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS** 18h30 - Salle des Rencontres
 - 25 février** : **CARNAVAL DE L'APE** 14h - Place de la Fontaine
 - 15 avril** : **RALLYE CHOCOLAT** 10h à 14 - par "l'ASM"
 - 28 avril au 1^{er} mai** : **FÊTE VOTIVE** du Comité de la Fête
 - 19, 20, 21 mai** : **FESTA TRAIL** (passage sur la commune)
 - 5 et 6 mai** : **CONCOURS DE LIÈVRES** par "l'Amicale des Chasseurs"
 - 11 juin** : **MEGA VIDE GRENIER DE L'APE** 8h à 17h
- Séances de cinéma :**
films et horaires progressivement communiqués sur saint-martin-de-londres.fr et sur fr34380.fr : 07 & 21 janvier ; 04 & 18 février ; 4 & 18 mars ; 01 & 22 avril ; 06 & 20 mai ; 06 & 17 juin

SPORT

LES OLYMPIADES

DEUXIÈME ÉDITION

La mairie de Saint Martin de Londres a organisé la deuxième édition des olympiades le dimanche 9 octobre 2016, en partenariat avec Marion Legrand, Responsable de la section Tennis du Foyer Rural et Daniel Sussi, agent pédagogique du SIVU.

Un deuxième succès pour l'équipe de la commission sport dirigée par Fabrice Cappez.

Le beau temps était au rendez-vous pour accueillir les 14 équipes motivées (11 familiales et 3 élites).



Pas de changement dans les formules proposées : la formule familiale, équipe composée de 2 adultes et 2 enfants (entre 6 et 12 ans) ; et la formule élite, avec 4 participants de plus de 12 ans.

Au niveau des 11 activités proposées, nous avons raccourci le parcours du mini cross et changé le lancer de poids en lancer de vortex, un petit ballon de football américain en mousse doté d'une queue à ailettes. Nous avons maintenu les autres épreuves : course de vitesse, course de haies, course à la

louche, lancers francs de basket, tir de pétanque, tir de penalty de hand, parcours d'habileté motrice, jeu de golfkky (mélange de golf et quilles finlandaises), jeu de kapla/questionnaire du père Fouras. Toutes les équipes ont d'abord couru le mini cross, puis ont été réparties sur les ateliers ; petits et grands se sont déchaînés sur les différentes épreuves. Les parents ont été ravis de pouvoir partager cette journée avec leurs enfants ou amis.

Un bilan très positif de cette journée, le nombre de participants a presque doublé par rapport à l'an passé ; nous avons clôturé cette deuxième olympiade par un goûter, puis la traditionnelle remise des récompenses.

Un grand merci à l'Animation Saint Martinoise qui parraine cette manifestation et nous remercions également tous les participants de cette édition 2016.

L'équipe de la commission sport vous donne rendez-vous l'année prochaine pour la 3^{ème} édition.

MÉTÉOROLOGIE

ALÉAS MÉTÉOROLOGIQUES

La mini-tornade qui le 24 novembre a ravagé la zone d'activités de la Liquière et une partie du lotissement du Moulin s'est arrêtée à l'école primaire, rendant inutilisable la cantine scolaire et trois classes, faisant sur son parcours des dégâts considérables. Heureusement cela s'est produit aux alentours d'une heure du matin : en plein jour, aux dégâts matériels se seraient sans doute ajoutés des blessés, voire des morts du fait des projections de tuiles, de briques, de panneaux métalliques jusqu'à une grande distance. Une voiture a même été projetée à une cinquantaine de mètres, et d'autres ont été retournées.



Pouvait-on prévoir ce phénomène ? Non, malheureusement, car ce sont des mini-tornades qui se déplacent sur une courte distance, qu'on ne peut comparer aux grandes tornades du Texas aux États-Unis qui se déplacent elles sur des kilomètres. Seuls des vents violents avaient été annoncés, comme cela arrive assez souvent en Languedoc. Tous les ans en France, il se produit ainsi en moyenne une douzaine de tornades notables qui se produisent n'importe où et provoquent des dégâts lorsque leur trajet passe à travers une zone habitée.

On peut y ajouter quelques trombes observables sur la mer. Certains voudront voir là une conséquence du réchauffement climatique. C'est très peu probable, car on observe ces phénomènes depuis des siècles comme en témoignent maints textes historiques. Mais autrefois, il y avait moins de personnes et moins d'infrastructures exposés au risque. Pas de journaux à grande diffusion, pas de radio, pas de télévision pour faire connaître ces phénomènes instantanément. Nous pouvons faire les mêmes observations en ce qui concerne

les pluies, les crues et les inondations. Voici une liste non exhaustive depuis l'an 1622 pour Montpellier et la région :

Septembre 1622 : 100 lansquenets de Louis XIII sont emportés par les eaux du Verdanson

Juillet 1695 : crue très importante du Verdanson,

Septembre 1713 : 4 morts par la crue du Verdanson,

1715 : 2 morts par la crue du Verdanson,

Juillet 1729 : 1 mort par la crue du Verdanson,

1810 : une des plus importantes crues du Lez,

Septembre 1814 : plusieurs ponts sur le Verdanson sont détruits,

11 octobre 1861 : 70 mm à Montpellier en 3 heures. Le Lez atteint la cote de 4,5 m au pont Juvénal, destruction du pont Méjean, inondation de la plaine de Lattes

11 octobre 1862 : inondation des bas quartiers, diligence Montpellier-Alès emportée (3 morts),

11 octobre 1865 : inondation de l'hôpital général

12 & 13 octobre 1875 : destruction de ponts, inondation de la plaine de Lattes,

Automne 1907 : inondations à Castelnaud, Lattes, Pompi gnane, Juvénal. La Mosson détruit un pont de chemin de fer. Toute la région est gravement touchée (Béziers, Agde, Pézenas, etc.),

26 & 27 septembre 1933 : 2 maisons balayées avec leurs occupants par les eaux du Lez, 9 morts,

30 novembre 1955 : débordements du Lez, 3 morts.

Pour 1907, on pourra lire le livre particulièrement bien documenté, publié sous la direction d'Alain d'Amato : *les inondations de 1907 dans l'Hérault* (collection Regards du Passé).

SANTÉ

DÉFIBRILLATEUR

Afin d'assurer la sécurité des saint martinois ainsi que des visiteurs, la commune a installé un défibrillateur sur le parvis de la mairie.

Accroché au mur, à côté de la porte d'entrée du cinéma, il se présente sous la forme d'un boîtier transparent contenant un appareil portable de défibrillation (cf. l'image ci-dessous). Son rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire et de délivrer un choc électrique "au besoin". Toutes les étapes d'intervention sont dictées par un boîtier vocal.

Pour éviter toute infraction, le coffret est muni d'une alarme. Elle se déclenche dès l'ouverture du capot.

Pour plus d'information : www.saint-martin-de-londres.fr rubrique "Actualité/Actualités municipales".



15 APPELER 15 MASSER 15 DÉFIBRILLER = 1 VIE = 3 GESTES

Toute personne même non-médecin est habilitée à se servir d'un défibrillateur

- ALERTEZ les SECOURS, faites le 15 ou le 18, le 112**
- VÉRIFIEZ si la personne RÉAGIT**
Posez lui ces questions :
Ca va ? Parlez moi, serrez moi la main, ouvrez les yeux...
→ SI LA PERSONNE RÉAGIT, ET DONC RESPIRE, ATTENDEZ LES SECOURS
- VÉRIFIEZ si la personne RESPIRE**
Inclinez la tête, menton vers le haut
→ SI LA PERSONNE RESPIRE, ATTENDEZ LES SECOURS
- Si la personne ne RESPIRE PAS**
Procédez à 2 bouches à bouches rapides + vérifiez que la poitrine se gonfle
- MASSEZ 30 fois**
Zone d'appui
Talon de la main
Position des mains
Doigts crochétés ou mains croisées
- INSUFFLEZ 2 fois à nouveau**
Pincez le nez, soufflez rapidement.
- Utilisez le DÉFIBRILLATEUR dès que possible**
Ouvrez le sachet d'électrodes, brancher les et placez les sur la victime (selon les images)
Suivre ensuite les INSTRUCTIONS VOCALES.

SÉCURITÉ

VERBALISATION ÉLECTRONIQUE

Le Conseil Municipal du 19 septembre 2016 a validé la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique (PVE). Cet outil permet de relever tous types de contraventions. Cette dématérialisation vient remplacer le timbre-amende qui était apposé sur le pare-brise. Désormais, un simple avis d'information porte à votre connaissance qu'une infraction a été relevée. Celle-ci est directement transmise au Centre National de Traitement de Rennes qui retournera ensuite l'avis de contravention au titulaire de la carte grise (adresse du certificat d'immatriculation).

INFORMATION

Une infraction a été relevée à l'encontre de ce véhicule.

Si cette infraction est retenue, un avis de contravention sera adressé prochainement au titulaire de la carte grise dont l'adresse figure sur le certificat d'immatriculation du véhicule. Sur cet avis sont indiquées, notamment, les modalités de paiement et de contestation éventuelle.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte, si elle n'est pas accompagnée de l'avis de contravention.

Pour informations complémentaires : www.antai.fr

SÉCURITÉ

SIRÈNE ÉTATIQUE

SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DE LA POPULATION

Dans le cadre du déploiement national du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP), la commune de Saint Martin de Londres s'est dotée d'une sirène opérationnelle d'alerte à la population (située sur un mât au service technique - ancienne caserne des pompiers).

En cas de crise importante, l'autorité municipale et étatique peut être amenée à déclencher le **signal national d'alerte** pour avertir la population d'un danger imminent ou en train de produire ses effets.

A partir 4 janvier, la sirène du SAIP retentira chaque 1^{er} mercredi du mois à 12h pour un **essai mensuel**. Il se compose d'une seule séquence d'une minute et 41 secondes.

La Préfecture rappelle qu'il n'y a pas de comportement particulier à adopter à l'occasion de ces essais.



« La sécurité civile [...] a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'État, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées. »
Article L112-1 du Code de la sécurité intérieure

Savoir réagir à l'alerte

lors d'une crise majeure



Le signal national d'alerte

son montant et descendant, émis par les sirènes

L'alerte : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence

Fin de l'alerte : son continu de 30 secondes

Les essais mensuels : 1 séquence d'1 minute et 41 secondes tous les 1^{ers} mercredis du mois

Être acteur de sa sécurité

Sachez réagir

- > À quels risques êtes vous exposés ?
- > Reconnaissez-vous le signal national d'alerte ?
- > Connaissez-vous les comportements réflexes de sauvegarde ?
- > Confinement ou évacuation : comment choisir ?

Respectez les consignes

Les autorités vous indiqueront comment vous mettre en sécurité.



Pour se protéger des risques, il faut les connaître.
Renseignez-vous en mairie ou en préfecture.

Ou sur :

www.risques.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr
www.prim.net



L'alerte : un danger imminent ou en cours

- > Réagissez immédiatement.
- > Adoptez les **comportements réflexes** de sauvegarde



Mettez-vous en sécurité

Rejoignez sans délai un bâtiment.



Tenez-vous informés

Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France Info, autres radios locales ou France Télévisions.



Restez en sécurité

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

À proximité d'un barrage hydraulique, si vous entendez le signal national d'alerte ou le signal spécifique « corne de brume », rejoignez sans délai un lieu en hauteur.

Être citoyen, c'est agir.
Vous aussi, soyez prêts.

À SAVOIR

REZO POUCE

L'AUTO-STOP ORGANISÉ

Le Rézo Pouce est arrivé sur Saint Martin de Londres. Les premiers panneaux permettant d'identifier les lieux privilégiés pour faire du stop ont été installés mi-novembre (une dizaine). Le dispositif est donc lancé. N'hésitez pas à venir vous renseigner et vous inscrire à l'accueil de la Mairie, que vous soyez auto-stoppeur ou conducteur. Renseignements et inscriptions également possibles sur www.rezopouce.fr



ÉLECTIONS

L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite. ... vous pouvez vous inscrire sur la commune, pour cela vous devez fournir un formulaire cerfa n° 12669*01 dûment renseigné, une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois, ces documents doivent parvenir impérativement en mairie **jusqu'au 31 décembre** de cette année.

Exceptionnellement, la Mairie ouvrira ses portes ce samedi 31 décembre de 8h à 10h afin de recueillir les dernières demandes d'inscription sur les listes électorales.

RECENSEMENT
de la population 2017

du 19 janvier au 18 février 2017
le recensement c'est utile, c'est sûr, c'est simple



À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

CONNAÎTRE LA POPULATION FRANÇAISE : Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement ...

DÉFINIR LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES : De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également : le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies ...

PRENDRE DES DÉCISIONS ADAPTÉES POUR LA COLLECTIVITÉ : La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), à déterminer les moyens de transports à développer ...

Sous l'égide de l'INSEE, la commune est chargée d'organiser le recensement de sa population. Pour ce faire, elle a recruté six agents. Répartis sur sept districts, ils viendront à votre domicile procéder à la collecte des informations munis d'une carte de recenseur "République Française" signée et tamponnée par le Maire. Afin de mieux préparer leur venue, voici leur identité :



Sylvie CAZALET



Annie LEGROS



Mareva NOEL



Maeva RAFFY



Eric POTTIER



Germain SCARABELLO

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COLLECTE ALIMENTAIRE DE NOVEMBRE

ENCORE UN BEL EXEMPLE

Fin novembre, dans de nombreux super et hyper marchés, les Banques Alimentaires ont collecté les denrées données par les clients afin d'aider les plus démunis à se nourrir toute l'année. Des collectes plus locales ont aussi été effectuées, comme à Saint-Martin-de-Londres.

Ainsi, pour la 5^{ème} année consécutive, les 25 et 26 novembre dernier, le Centre Communal d'Action Sociale de notre commune a soutenu l'action d'aide alimentaire nationale.

On se souvient du coup de vent violent qui avait eu lieu la veille dans la nuit du 24 et qui a suscité une belle solidarité

avec les sinistres du village. Cela n'a pas diminué les dons des Saint-martinois, bien au contraire : ils ont procuré plus de 480 kg de nourriture au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Ces boîtes de conserves et autres marchandises, achetées chez nos deux épiciers avec leur soutien actif et généreux, ont été gardées au village pour étoffer l'aide alimentaire communale hebdomadaire fournie par la Banque Alimentaire de l'Héroult.

L'idée, c'était que chaque famille puisse ainsi donner un coup de pouce à un voisin inconnu dans le besoin ; ce qui a très bien fonctionné.

Merci à tous les donateurs.